

COMMUNAUTE -ooOoo---  
D'AGGLOMERATION  
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

*Le mardi 4 mars 2025, à 18 H 15, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la Salle Olof Palme, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 26 février 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, CHRETIEN Bruno (jusqu'à la question n°3), COCQ Bertrand, DEBUSNE Emmanuelle, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, WYNNE Pierre, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Lyssiane, BERROYEZ Béatrice, BEVE Jean-Pierre, BLOCH Karine, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, BRAEM Christel, CARINCOTTE Annie-Claude, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, FOUCCART Frédéric, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERLIQUE Martine, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, ELAZOUZI Hakim (à partir de la question n°2), FIGENWALD Arnaud, FLAHAUT Karine, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, ROYER Brigitte, HOLVOET Marie-Pierre (jusqu'à la question n°10), LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MALBRANQUE Gérard, MARIINI Laetitia, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, NEVEU Jean, NOREL Francis, OPIGEZ Dorothée, PAJOT Ludovic, PERRIN Patrick (jusqu'à la question n°8), PHILIPPE Danièle, PICQUE Arnaud, POHIER Jean-Marie, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, ROUSSEL Bruno, SAINT-ANDRÉ Stéphane (à partir de la question n°2), SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline (jusqu'à la question n°3), TOURBIER Laurie, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle*

### **PROCURATIONS :**

*BERRIER Philibert donne procuration à HOLVOET Marie-Pierre (jusqu'à la question n°10), PÉDRINI Léo donne procuration à DE CARRION Alain, CHRETIEN Bruno donne procuration à GAQUÈRE Raymond (à partir de la question n°4), DEBAS Gregory donne procuration à GACQUERRE Olivier, DELANNOY Alain donne procuration à DELECOURT Dominique, BERTOUX Maryse donne procuration à CORDONNIER Francis, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, DERUELLE Karine donne procuration à LEMOINE Jacky, FACON Dorothée donne procuration à BOSSART Steve, FRAPPE Thierry donne procuration à ROUSSEL Bruno, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, HEUGUE Éric donne procuration à THELLIER David, JURCZYK Jean-François donne procuration à LECONTE Maurice, MARCELLAK Serge donne procuration à NOREL Francis, MARGEZ Maryse donne procuration à DASSONVAL Michel, PREVOST Denis donne procuration à MACKE Jean-Marie, WALLET Frédéric donne procuration à DELHAYE Nicole*

### **ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*BERTIER Jacky, CANLERS Guy, CLAREBOUT Marie-Paule, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphine, DESQUIRET Christophe, DOMART Sylvie, FLAHAUT Jacques, FONTAINE Joëlle, HOUYEZ Chloé, IMBERT Jacqueline, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, RUS Ludvine, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno*

*Monsieur ROUSSEL Bruno est élu Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**4 mars 2025**

**ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

**LANCEMENT DU 5EME APPEL A PROJETS DEDIE**  
**A L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°4 : Accélérer les dynamiques de transition économique.

Enjeu : Stimuler l'entrepreneuriat et développer l'économie de proximité.

Afin de renforcer le soutien aux projets d'Économie Sociale et Solidaire et de mieux accompagner encore cette économie de proximité et les initiatives de porteurs de projets, le Conseil communautaire a, par délibération n° 2020/CC169 du 08 décembre 2020, approuvé la mise en place d'un appel à projets spécifique à l'Économie Sociale et Solidaire.

Le terme d'économie sociale et solidaire regroupe un ensemble de structures (associations, coopératives, sociétés commerciales ESUS, fondations) qui reposent sur des valeurs et des principes communs : utilité sociale, coopération, ancrage local adapté aux nécessités de chaque territoire et de ses habitants. Leurs activités ne visent pas l'enrichissement personnel mais le partage et la solidarité pour une économie respectueuse de l'homme et de son environnement.

Dans le but de poursuivre cette dynamique qui a permis de soutenir techniquement et financièrement 6 lauréats en 2021, 5 en 2022, 6 en 2023 et 6 en 2024, il est proposé le lancement de la cinquième édition. Cet appel à projets sera ouvert :

- aux porteurs de projets souhaitant créer sous statuts ESS,
- aux structures ESS en stade de création : associations, fondations, mutuelles, coopératives, entreprises à statut commercial poursuivant un objectif d'utilité sociale créés depuis moins d'un an,
- aux structures de l'ESS déjà créées ayant un projet de développement ou d'action nouvelle.

Les projets devront s'inscrire dans l'axe du projet de territoire « Accélérer les dynamiques de transitions économiques », en répondant à un de ces enjeux :

- la transition écologique

Il est attendu des projets qui apportent une solution globale et pérenne aux grands enjeux environnementaux. Cela peut concerner la transition énergétique, la transition industrielle et la transition alimentaire.

- la transition sociale et sociétale

Il est attendu des projets qui apportent un changement des modes de production, de consommation et de vie (culture, habitat, etc...).

- la transition des organisations

Il est attendu des projets qui apportent un changement dans leur fonctionnement soit en interne (gouvernance, RH, bénévolat, etc...) ou avec les partenaires (coopération, mutualisation).

Un regard particulier sera apporté aux projets innovants et aux projets dont la réponse au présent appel est portée par un collectif.

Comme pour les quatre autres éditions, les lauréats bénéficieront :

- d'une bourse de 5 000 ou de 10 000 euros
- d'un accompagnement individuel de 6 mois minimum sur une fréquence régulière (rendez-vous personnalisé avec le lauréat au moins 1 fois par mois) et adapté aux besoins du lauréat (la structuration, la réalisation et le développement du projet dans le cadre de Starter ESS : structuration de l'idée, étude de marché, réalisation de business plan, recherche de financement)
- de l'accès aux formations ante ou post création (Marketing, financements, communication, fiscalité, RH...)
- de l'adhésion gratuite au club des entrepreneurs de l'ESS,
- de la mobilisation d'une équipe ressource autour du projet (partenaires financiers, experts en lien avec la thématique du projet, partenaires publics ou privés, ...) composée de 4 membres minimum présents sur toute la durée de l'accompagnement
- d'un accompagnement à la communication avec la réalisation d'une vidéo de communication du projet
- d'un événement dédié à l'appel à projets et permettant la valorisation des lauréats.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 03 février 2025, il est proposé à l'Assemblée de valider le principe du lancement du 5ème appel à projets dédié à l'Économie Sociale et Solidaire. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,  
Le Conseil communautaire,  
A la majorité absolue,

**VALIDE** le principe du lancement du 5ème appel à projet dédié à l'Économie Sociale et Solidaire.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Par délégation du Président,  
La Conseillère déléguée,

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le :

**07 MARS 2025**

Et de la publication le : **10 MARS 2025**  
Par délégation du Président,  
La Conseillère déléguée,



MEYFROIDT Sylvie



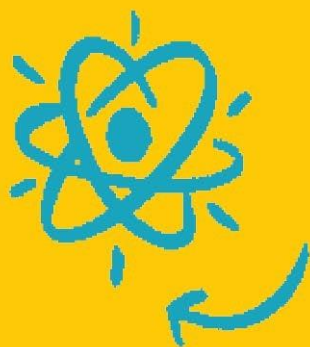
MEYFROIDT Sylvie

# APPEL À PROJETS

## en Économie Sociale et Solidaire

Jusqu'au  
20 avril 2025  
minuit

BOURSE  
de 5 000€ à 10 000€



MISE EN RÉSEAU

Boostez vos idées...  
Activez votre projet !



ACCOMPAGNEMENT



FORMATION



## REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS

Contact : 03 21 61 49 00  
Direction du développement économique  
[www.bethunebruay.fr](http://www.bethunebruay.fr)

L'AGGLO  
100% DURABLE !



Communauté d'Agglomération  
**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane

## PRÉAMBULE

La Communauté d'agglomération de Béthune–Bruay Artois–Lys Romane est un des plus vastes ensembles intercommunaux composé de 100 communes, et 280 000 habitants sur 647m<sup>2</sup>.

65 communes sont de moins de 3 000 habitants, le caractère rural est très marqué avec pour autant une densité de population forte à l'échelle de l'Europe.

La création de l'EPCI fait suite à l'entrée en application de la loi NOTRe.

Le projet de développement économique s'inscrit dans le cadre du SRDEII piloté par la Région Hauts-de-France et vise à favoriser le développement des entreprises, la création d'activités et l'emploi.

Concernant le développement des entreprises, la collectivité développe des actions dont les objectifs sont :

- De proposer une offre foncière immobilière globale et cohérente sur l'ensemble du territoire
- D'accompagner les entreprises dans leur développement
- De favoriser le développement technologique et universitaire

L'axe création d'activités et emploi quant à lui regroupe les objectifs suivants :

- Favoriser l'émergence, la création d'entreprises et d'activités.
- Développer des actions pour la création et le maintien de l'emploi
- Développer l'économie de proximité

C'est pour faire face aux enjeux de développement économique et social du territoire que la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane s'illustre par la mise en œuvre d'une stratégie locale en faveur de l'émergence et de la création d'entreprises et d'activités : coordination du réseau des acteurs d'accompagnement à la création d'activités (de l'accompagnement, du test d'activités et du financement), développement de l'esprit d'initiatives et d'entrepreneuriat, appui à l'émergence d'idées et à la détection des besoins et opportunités du territoire, accompagnement à la création d'activité économique sur le territoire par le biais de conventions partenariales et financières avec les acteurs de la création d'activités, accueil d'entreprises et d'activités.

Aussi, la mise en œuvre de cette stratégie locale se traduit par des enjeux de:

- développement de l'économie de proximité dans l'objectif d'un développement économique pluriel et porteur d'emplois non délocalisables.
- soutien aux initiatives, aux projets et aux acteurs proposant des solutions innovantes à forte utilité sociale pour répondre aux besoins du territoire et de ses habitants.

L'économie sociale et solidaire fait partie de cette économie de proximité, à l'ancrage territorial fort, répondant aux besoins des habitants, non délocalisable et pourvoyeuse d'emploi.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane, l'Economie Sociale et Solidaire représente :

- 5 765 associations dont près de 500 avec une activité économique
- 70 coopératives
- 5 structures qui bénéficient de l'agrément ESUS
- 7 147 salariés, près de 11% de l'emploi.

Depuis sa création la communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane a fait le choix de soutenir l'économie sociale et solidaire par :

- la sensibilisation à l'ESS des scolaires, habitants, élus...
- l'accompagnement des porteurs de projets de la structuration de l'idée au suivi post création (l'agglomération est reconnu par la Région Hauts de France dans le cadre de « starter ESS »)
- la mise en œuvre d'une aide économique dédiée : aide à l'investissement et à l'emploi pour la création et le développement de structures de l'économie sociale et solidaire.
- l'animation territoriale des structures de l'ESS qui se traduit par la mise en place de temps de formation et d'information, la mise en place d'événements, des temps de rencontres entre acteurs de l'ESS...

C'est pour appuyer ces enjeux ainsi que l'accompagnement porté « en direct » de porteurs de projets en économie sociale et solidaire que la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane a lancé l'appel à projet ESS.

## APPEL À PROJET : PRÉSENTATION

Dans le cadre de sa mise en œuvre de sa stratégie locale, la Communauté d'Agglomération de Béthune–Bruay Artois–Lys Romane lance pour la 5<sup>ème</sup> fois un appel à projet destiné aux porteurs et aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire.

Il a pour objet de soutenir la création et le développement de projets qui cherchent à concilier utilité sociale, solidarité, performance économique et gouvernance démocratique.

Le projet doit relever du champ de l'économie sociale et solidaire et doit s'inscrire dans l'axe du projet de territoire\* « Accélérer les dynamiques de transitions économiques », en répondant à un de ces enjeux :

–la transition écologique

Il est attendu des projets qui apportent une solution globale et pérenne aux grands enjeux environnementaux. Cela peut concerner la transition énergétique, la transition industrielle et la transition alimentaire.

–la transition sociale et sociétale

Il est attendu des projets qui apportent un changement des modes de production, de consommation et de vie (culture, habitat, etc...).

–la transition des organisations

Il est attendu des projets qui apportent un changement dans leur fonctionnement soit en interne (gouvernance, RH, bénévolat, etc...) ou avec les partenaires (coopération, mutualisation).

Un regard particulier sera apporté aux projets innovants et aux projets dont la réponse au présent appel est portée par un collectif.

## BÉNÉFICES DE L'APPEL À PROJET

Les lauréats bénéficieront :

- D'une bourse de 5000 euros ou de 10 000 euros
- D'un accompagnement à la structuration, la réalisation et le développement du projet dans le cadre de Starter ESS (structuration de l'idée, étude de marché, réalisation de business plan, recherche de financement)
- Accès aux formations (Marketing, financements, communication, fiscalité, RH...).
- L'adhésion au club des entrepreneurs de l'ESS offerte. Le club des entrepreneurs ESS est une association accompagnée par l'agglomération qui regroupe des acteurs ESS. Elle permet de la mise en réseau et des partenariats inter acteurs ESS. Le coût de l'adhésion varie de 20 à 80 euros.
- De la mobilisation d'une équipe ressource autour du projet : organisation de comité de pilotage avec des experts en fonction des thématiques afin de permettre au projet d'avancer au mieux sur son projet
- D'un accompagnement pour la réalisation d'une vidéo de présentation du projet et accompagnement à la communication
- Organisation d'un événement autour du projet : mise en place d'un évènement adapté au projet.



## PARTICIPANTS

Peuvent participer à l'appel à projet :

- Des porteurs de projet en création ESS
- Des structures ESS déjà créées ayant un projet de développement ou d'action nouvelle

Pour les porteurs de projet, la création future de la structure doit intervenir sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune–Bruay, Artois–Lys Romane.

Les structures ESS déjà créées doivent avoir leur siège social sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune–Bruay, Artois–Lys Romane ou projeter de déployer une action sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay.

Un seul dossier peut être déposé par projet ou par entreprise. Par ailleurs, l'entreprise ne peut être représentée que par un seul mandataire qui doit être habilité à déposer le dossier de candidature.

Ne peuvent concourir : les personnes en fonction ou élus à la Région Hauts–de–France et à la Communauté d'agglomération de Béthune–Bruay, Artois–Lys Romane, les membres du Comité de sélection et de la commission technique, et les experts sollicités dans le cadre du présent concours.

Les membres des familles des personnes désignées ci–avant ne peuvent également pas présenter de dossier (conjoint, ascendants, descendants et collatéraux au premier degré).

## LA SELECTION

Les candidats sont invités à remplir un dossier type qui décrira leur projet et présentera leur budget prévisionnel.

Tout dossier incomplet ne sera pas sélectionné.

L'instruction des dossiers se fera par un jury constitué notamment des élus et techniciens de la Communauté d'agglomération de Béthune–Bruay, Artois–Lys Romane.

Les projets qui sont sélectionnés émaneront de porteurs ou structures ESS et répondront aux enjeux et critères ci–dessous.

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET D'ÉVALUATION

Les projets déposés devront relever du champ de l'Economie Sociale et Solidaire et s'inscrire dans l'axe du projet de territoire « Accélérer les dynamiques de transitions économiques », en répondant à un de ces enjeux :

– la transition écologique

Il est attendu des projets qui apportent une solution globale et pérenne aux grands enjeux environnementaux. Cela peut concerner la transition énergétique, la transition industrielle et la transition alimentaire.

– la transition sociale et sociétale

Il est attendu des projets qui apportent un changement des modes de production, de consommation et de vie (culture, habitat, etc...).

– la transition des organisations

Il est attendu des projets qui apportent un changement dans leur fonctionnement soit en interne (gouvernance, RH, bénévolat, etc...) ou avec les partenaires (coopération, mutualisation).

Un regard particulier sera apporté aux projets innovants et aux projets dont la réponse au présent appel est portée par un collectif.

Seront aussi évalués :

- L'adéquation homme/projet
- Les motivations du porteur du projet
- La cohérence du projet : faisabilité économique, juridique et financière
- La création d'emplois

## COMPOSITION DU JURY DE SÉLECTION

Le jury de sélection sera constitué sur l'initiative de la Communauté d'Agglomération de Béthune–Bruay Artois Lys Romane et présidé par son Président ou son représentant.

Il sera composé d'un ou plusieurs représentants des partenaires et de tout autre acteur qui sera jugé pertinent par la Communauté d'Agglomération.

## LE CALENDRIER

**2<sup>ème</sup> semaine de mars 2025** : lancement de l'appel à projet

**20/04/2025 à 00h** : fin de l'appel à projet

**Mai 2025** : Jurys

**Juillet 2025** : Annonce des lauréats

## ABANDON DU PROJET

En cas d'abandon du projet, le lauréat devra adresser au Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane un courrier précisant explicitement qu'il renonce au prix qui lui avait été attribué.

## CRITÈRES DE NON RECEVABILITÉ ET DE NON ÉLIGIBILITÉ

### Ne seront pas recevables :

- les projets soumis hors délais ;
- les dossiers incomplets ;
- les dossiers ne respectant pas les formats de soumission (utilisation des modèles fournis) ;
- les dossiers non signés par le responsable du projet ;
- les projets qui intégreraient des aspects contraires à la loi, à la réglementation applicable ou à la déontologie de l'activité concernée ;

### Ne sont pas éligibles :

- les projets n'entrant pas dans le champ de l'appel à projets ;
- les projets sans porteur de projet identifié.

## CONFIDENTIALITÉ

L'organisateur et les partenaires associés à la sélection s'engagent d'ores et déjà à traiter les informations fournies par les candidats, avec la plus grande précaution, et à ne pas les divulguer sans autorisation préalable du candidat à la condition que les dites informations aient été préalablement identifiées comme «confidentielles » par lui.

Néanmoins, dans le cadre de la communication associée à l'appel à projets qui ne pourra intervenir qu'à la clôture des phases de sélection, l'organisateur est autorisé, sauf manifestation contraire expresse et écrite du candidat :

- à communiquer à la presse et à publier sur son site la dénomination sociale et le nom des candidats ;
- à rendre publiques les caractéristiques essentielles et non confidentielles des projets présentés, sans contrepartie de quelque nature que ce soit.

## DROIT À L'IMAGE – PROTECTION DES DONNEES

Chaque candidat autorise, à titre gratuit, la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane, directement ou indirectement, à enregistrer et à exploiter son image sur tout support (photos, films, audio,) ainsi que ses présentations et soutenances du dossier.

A cet effet, les candidats autorisent la Communauté d'Agglomération de Béthune–Bruay Artois Lys Romane, pendant deux ans à compter du dépôt du dossier, à représenter, à reproduire, à diffuser, à exploiter, l'image du candidat (telle que précisée ci-dessus), en tout ou partie, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de la Communauté d'Agglomération de Béthune–Bruay Artois Lys Romane ou tout tiers autorisé par eux, dans le monde entier, par voie de presse, écrite, radio, télévisuelle, informatique, sur tous supports et tous formats, et plus

généralement par tous modes et procédés techniques connus ou à venir, et quels que soient les secteurs de diffusion, notamment dans le cadre des communications associées à l'organisation, de l'information et la promotion de l'appel à projets.

Les lauréats s'engagent d'ores et déjà à participer à la remise du prix et cèdent leurs droits à l'image associés dans les conditions du présent article.

En conformité avec les dispositions du Règlement Général de la Protection des Données, entré en vigueur le 25 mai 2018 suite à la directive européenne du 27 avril 2016 (2016/679), les données communiquées par les candidats font l'objet d'un traitement par la Communauté d'Agglomération de Béthune–Bruay, Artois Lys Romane N° SIREN 200 072 460 situé à BETHUNE Cedex (62 411), 100 avenue de Londres, en sa qualité de responsable de traitement.

La Collectivité veille à collecter et à traiter les données personnelles pertinentes, adéquates, non excessives et strictement nécessaires à l'atteinte des finalités qui ont été préalablement déterminées.

Ces données sont collectées afin de permettre l'instruction des dossiers de candidature à l'appel à projet en Economie sociale et solidaire.

La base légale de traitement est le consentement.

Elles seront conservées pour la durée de 10 ans après instruction du dossier.

Elles ne seront communiquées qu'aux agents du Développement économique de la Communauté d'Agglomération, ainsi qu'aux élus faisant partie du jury. La collectivité s'engage à ne jamais utiliser ces données à des fins commerciales.

La collectivité a défini des mesures technique et organisationnelles permettant de restreindre l'accessibilité de ces données. En aucun cas, ces données ne seront conservées hors de l'Union européenne.

Les personnes ayant déposé un dossier disposent d'un droit d'accès, de rectification, et en cas de motifs légitimes de suppression, de limitation et d'opposition au traitement des données les concernant. Elles bénéficient également du droit à la portabilité de leurs données et à la possibilité de donner des directives concernant ces données en cas de décès. Elles peuvent exercer leurs droits en adressant un email à l'adresse [dpo@bethunebruay.fr](mailto:dpo@bethunebruay.fr). S'il ne leur était pas donné satisfaction, elles ont la possibilité de saisir la Commission nationale Informatique et Libertés (CNIL).

## MODIFICATIONS ET ACCEPTATION

La Communauté d'agglomération de Béthune–Bruay, Artois–Lys Romane se réserve le droit de modifier, d'écourter, de proroger ou d'annuler le présent concours et son règlement si les circonstances l'exigent. Leurs responsabilités ne sauraient être engagées de ce fait.

Toute entreprise, équipe ou candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter sans réserve les dispositions, en signant le dossier de candidature.

## Contact

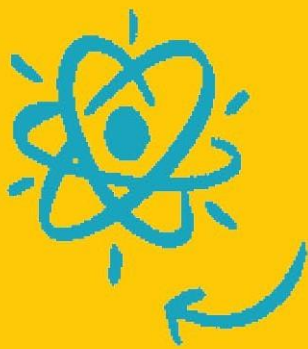
Pour toute question sur l'appel à projets, contactez Céline Ourdouillié :  
*Par téléphone : 03.21.61.49.04 ou par mail : [deveco@bethunebruay.fr](mailto:deveco@bethunebruay.fr)*

# APPEL À PROJETS

## en Économie Sociale et Solidaire

Jusqu'au  
20 avril 2025  
minuit

BOURSE  
de 5 000€ à 10 000€



MISE EN RÉSEAU

Boostez vos idées...  
Activez votre projet !



ACCOMPAGNEMENT



FORMATION



## DOSSIER DE CANDIDATURE

Contact : 03 21 61 49 00  
Direction du développement économique  
[www.bethunebruay.fr](http://www.bethunebruay.fr)

L'AGGLO  
100% DURABLE !



Communauté d'Agglomération  
**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane

## APPEL À PROJETS À DESTINATION DES STRUCTURES DE L'ESS

La Communauté d'agglomération de Béthune–Bruay, Artois–Lys Romane a fait le choix depuis sa création d'une politique de développement de l'économie sociale et solidaire.

En effet, l'ESS est une économie plurielle et participative, pourvoyeuse d'emplois non délocalisables et répondant aux besoins des habitants d'un territoire.

Le soutien de la Communauté d'Agglomération à l'économie sociale et solidaire se traduit par :

- la sensibilisation à l'ESS des scolaires, habitants, élus...
- l'accompagnement des porteurs de projets de la structuration de l'idée au suivi post création (l'agglomération est reconnue par la Région Hauts de France dans le cadre de « starter ESS »)
- la mise en œuvre d'une aide économique dédiée : aide à l'investissement et à l'emploi pour la création et le développement de structures de l'économie sociale et solidaire.
- l'animation territoriale des structures de l'ESS qui se traduit par la mise en place de temps de formation et d'information, la mise en place d'événements, des temps de rencontres entre acteurs de l'ESS...

La Communauté d'agglomération de Béthune–Bruay, Artois Lys Romane souhaite renforcer son intervention auprès des acteurs et lance la 5<sup>ème</sup> édition d'un appel à projets spécifique à l'ESS.

Cet appel à projets a pour objet de renforcer l'accompagnement déjà proposé en soutenant la création et le développement de projets qui cherchent à concilier utilité sociale, solidarité, performance économique et gouvernance démocratique et qui interviennent sur une des activités suivantes : alimentation, vivre ensemble/lien social, culture, accès à l'emploi, environnement, santé, mobilité, numérique, services à la personne, aide à l'autonomie, lutte contre l'isolement...

**Cet appel à projet est ouvert jusqu'au 20 avril 2025 à minuit, les dossiers doivent être envoyés par mail : [deveco@bethunebruay.fr](mailto:deveco@bethunebruay.fr)**

### À LA CLÉ POUR LES LAURÉATS

- Une bourse de 5000 ou de 10 000 euros
- Un accompagnement pour la structuration, la réalisation et le développement du projet.
- Un accès aux formations (Marketing, financements, communication, fiscalité, RH...)
- L'adhésion au club des entrepreneurs ESS de l'Artois offerte
- La mobilisation d'une équipe ressource autour du projet (comité de pilotage avec des experts)
- La réalisation d'une vidéo de présentation du projet et un accompagnement à la communication
- L'organisation d'un événement autour des lauréats de l'appel à projets



## CET APPEL À PROJET EST OUVERT

- aux porteurs de projets souhaitant créer sous statut ESS
- aux structures ESS en stade de création : Associations, fondations, mutuelles, coopératives, entreprises à statut commercial poursuivant un objectif d'utilité sociale créés depuis moins d'un an.
- aux structures ESS déjà créées ayant un projet de développement ou d'action nouvelle

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le projet doit relever du champ de l'économie sociale et solidaire et doit s'inscrire l'axe du projet de territoire\* « Accélérer les dynamiques de transitions économiques », en répondant à un de ces enjeux :

–la transition écologique

Il est attendu des projets qui apportent une solution globale et pérenne aux grands enjeux environnementaux. Cela peut concerner la transition énergétique, la transition industrielle et la transition alimentaire.

–la transition sociale et sociétale

Il est attendu des projets qui apportent un changement des modes de production, de consommation et de vie (culture, habitat, etc...).

–la transition des organisations

Il est attendu des projets qui apportent un changement dans leur fonctionnement soit en interne (gouvernance, RH, bénévolat, etc...) ou avec les partenaires (coopération, mutualisation).

Un regard particulier sera apporté aux projets innovants et aux projets dont la réponse au présent appel est portée par un collectif.

\*Toutes les informations sur le projet de territoire de la Communauté d'agglomération Béthune–Bruay, Artois–Lys Romane : [Projet de territoire : vers "l'Agglo 100% durable" ! | Bethune–Bruay.fr \(bethunebruay.fr\)](#)



## ORGANISME PORTEUR DU PROJET

Projet en création

Projet en développement

Nom du projet ou de la structure	
Activité du projet ou de la structure	
Adresse siège social	
Forme juridique	
Nom du représentant légal	
Nom du responsable du projet	
Effectifs	
Téléphone	
Mail	
Site internet	
Réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn,,...)	

## LE / LES PORTEUR(S) DU PROJET

Nom - Prénom	Adresse mail	Téléphone	Rôle dans le projet

## DANS QUEL(S) ENJE(X) S'INSCRIT VOTRE PROJET ?

- L'ESS vecteur d'innovation sociale     L'ESS vecteur de coopération et de mutualisation     L'ESS vecteur d'initiative au service de la population

## CONTEXTE

*Précisez l'historique du projet, le constat de départ, les besoins identifiés et la manière dont ils l'ont été, les motivations....*

## PRÉSENTATION DU PROJET

En quoi consiste le projet / l'activité ?

Quels sont les objectifs du projet ? Comment seront-ils atteints ?

**Quels sont les lieux d'intervention du projet ? Pourquoi ?**

**Qui sont les bénéficiaires/clients du projet ? Pourquoi ?**

Qui sont les partenaires du projet ? Pourquoi ? Quel est ou sera leur rôle ?

Quel est ou sera l'effectif pour mettre en place le projet ? Précisez si des recrutements sont en cours ou prévus, le nombre et la date prévue de ces recrutements, le type de contrat.

Quels sont ou seront les moyens mis en œuvre pour une démarche d'utilité sociale ?

Quel est l'impact du projet sur le développement économique local ?

En quoi le projet répond-t-il à l'enjeu sélectionné ?

Comment s'organise ou s'organisera la gouvernance ? Précisez le mode de prise de décision, les partenaires, acteurs, usagers associés, le niveau d'implication de chacun dans la gouvernance ?



## BUDGET

Indiquez les montants en face de chaque ligne correspondante

Charges	Montant HT	Ressources	Montant HT
<b>60- Achat</b> <i>Prestation de services Achats matières et fournitures Autres fournitures</i>		<b>70 - Ventes de produits finis, de marchandises, de prestations de services</b>	
<b>61- Services Extérieurs</b> <i>Locations Entretien et réparation Assurance Documentation</i>		<b>71- Production stockée</b>	
<b>62 - Autres services extérieurs</b> <i>Rémunérations intermédiaires et honoraire Publicité, publication Déplacements, missions Services bancaires, autres</i>		<b>72 - Production immobilisée</b>	
<b>63 - Impôts et taxes</b> <i>Impôts et taxes sur rémunération Autres impôts et taxes</i>			
<b>64 - Charges de personnel</b> <i>Rémunération des personnels Charges sociales Autres charges de personnel</i>		<b>74 - Subvention d'exploitation</b> <i>Etat Conseil Régional Conseil Départemental Communes Communauté d'agglomération</i>	
<b>65 - Autres charges de gestions courantes</b>			
<b>66- Charges financières</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>77- Produits exceptionnels</b>	
<b>69 - Impôts sur les bénéfices (IS), participation des salariés</b>		<b>79 - Transfert de charges</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	

**Commentaires / précisions sur le budget** - Précisez les montants renseignés, apportez des indications sur la provenance, la constitution, etc...

## PIÈCES À JOINDRE À L'APPEL À PROJET

- CV des porteurs de projet
- Tout document permettant d'illustrer le projet
- Pour les structures existantes :
  - KBIS ou déclaration à la préfecture
  - Statuts datés et signés
  - Le dernier rapport d'activité
- Une vidéo de présentation du projet

## PROTECTION DES DONNÉES

En conformité avec les dispositions du Règlement Général de la Protection des Données, entré en vigueur le 25 Mai 2018 suite à la directive européenne du 27 avril 2016 (2016/679), les données communiquées par les candidats font l'objet d'un traitement par la Communauté d'Agglomération de Béthune–Bruay, Artois Lys Romane N° SIREN 200 072 460 situé à BETHUNE Cedex (62 411), 100 avenue de Londres, en sa qualité de responsable de traitement.

La Collectivité veille à collecter et à traiter les données personnelles pertinentes, adéquates, non excessives et strictement nécessaires à l'atteinte des finalités qui ont été préalablement déterminées.

Ces données sont collectées afin de permettre l'instruction des dossiers de candidature à l'appel à projet en économie sociale et solidaire.

La base légale de traitement est le consentement.

Elles seront conservées pour la durée de 10 ans après instruction du dossier.

Elles ne seront communiquées qu'aux agents de la direction du Développement économique de la Communauté d'agglomération, ainsi qu'aux élus faisant partie du jury.

La collectivité s'engage à ne jamais utiliser ces données à des fins commerciales.

La collectivité a défini des mesures technique et organisationnelles permettant de restreindre l'accessibilité de ces données. En aucun cas, ces données ne seront conservées hors de l'Union européenne.

Les personnes ayant déposé un dossier disposent d'un droit d'accès, de rectification, et en cas de motifs légitimes de suppression, de limitation et d'opposition au traitement des données les concernant. Elles bénéficient également du droit à la portabilité de leurs données et à la possibilité de donner des directives concernant ces données en cas de décès. Elles peuvent exercer leurs droits en adressant un email à l'adresse [dpo@bethunebruay.fr](mailto:dpo@bethunebruay.fr). S'il ne leur était pas donné satisfaction, elles ont la possibilité de saisir la Commission nationale Informatique et Libertés (CNIL).

En cochant cette case, j'atteste avoir bien connaissance de ces mentions dans le document.

**ENVOYER LE FORMULAIRE**

### Contact

Pour toute question sur l'appel à projets, Céline Ourdouillié :  
Par téléphone : 03.21.61.49.04 ou par mail : [deveco@bethunebruay.fr](mailto:deveco@bethunebruay.fr)